

ARRÊTÉ n°G2023_120

Arrêté portant liste des admis de l'examen professionnel de promotion interne d'agent de maîtrise 2023

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE ORGANISE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD ET POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

SESSION 2023

Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, Éric DURAND, Maire de MOUVAUX,

Vu le Code général de la fonction publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, notamment ses articles 7 et 8,

Vu l'ordonnance n°2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu la convention générale de mutualisation des coûts et des examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du Nord vers les centres de gestion,

Vu la charte régionale Nord/Pas-de-Calais/Picardie relative aux modalités d'exercice des missions communes du 31/12/2015 nommant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur régional,

Considérant que cet examen est organisé pour le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais par le Centre de gestion du Nord,

Considérant l'épidémie de Covid-19 et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,

Vu l'arrêté G2022-07-06 en date du 1er juillet 2022 portant ouverture de l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne organisé par le CDG59 et pour le Centre de gestion du Pas-de-Calais,

Vu la délibération du jury plénier en date du 9 novembre 2023,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion, organisé au titre de l'année 2023, est jointe en annexe.

Article 2 : La nomination des lauréats sur cette liste peut intervenir à compter du 10 novembre 2023.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord ainsi que dans le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
ABDALLAH	Gaetan	
ACHBARI	Chafik	
ADAMKIEWICZ	Anthony	
ADJAOUD	Andy	
AKLOUCHE	Kevin	
BARTEN	Stéphane	
BAUMANN	Jonathan	
BEAUCHET	Kevin	
BEDDAKH	Karim	
BERNIER	Jerome	
BESNARD	Jérome	
BONJOUR	Romuald	
BOQUELET	Yann	
BOUCHENNA	Thomas	
BOULANGUE	Fabrice	
BOUTTEFEUX	Bruno	
BOWDEN	Geoffrey	
BRESSEL	Jerome	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
BRUNO	Hélène	née DESPREZ
BUYSSCHAERT	Nathan	
CAILLIAU	Julie	née AMEELE
CALONNE	Nicolas	
CAMPAGNE	Yannick	
CARIO	Yann	
CARPENTIER	Lionel	
CAURIER	Céline	
CHAMPAGNE	Karine	née MENET
COCQUELET	Arnaud	
COCQUEMPOT	Yann	
COUTURE	Benoit	
COUVELARD	Christophe	
CREPIN	Edouard	
CURE	Vincent	
D'ARRAS	Cedric	
DAUCHY	Fabrice	
DAUSSE	Sylvain	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR

DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
DEBIEVRE	Nicolas	
DEBUYSER	Didier	
DECLERCQ	Cedric	
DEJARDIN	Mickaël	
DELANNO	Ludovic	
DELATTRE	Sylvain	
DELAUTRE	Yann	
DELCROIX	Mickael	
DELEFOSSE	Steve	
DERENCY	David	
DERTHE	Fabrice	
DINE	Frederic	
DOMPSIN	Frédéric	
DOURIEZ	Rémy	
DUARTE	Tomas	
DUBAR	Kévin	
DUBOIS	Yannick	
DUBOIS	Anthony	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
DUBOURG	Abdelkarim	
DUBROMEL	Vincent	
DUHAUTOY	Yannick	
DUMONT	Sebastien	
DUTOIT	Jean-Luc	
DUVAL	Christelle	
EL MORABIT	Ibrahim	
FACON	Laurent	
FOURNIER	Stephen	
GALLET	Matthieu	
GARREAU	Sonia	
GASTOUT	Dimitri	
GAY	Ludovic	
GLAVIEUX	Frédéric	
GOMIS	Anna	
GUIGUIN	Nicolas	
GUILBERT	Nicolas	
HABASSI	Said	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
HADJ LARBI	Cédric	
HADJI	Karim	
HAMY	Jerome	
HANON	Stephanie	née HURTEVENT
HAVET	Grégory	
HENDRYKX	François	
HENNEBIQUE	Rudy	
HERLANGE	Nicolas	
HOUDART	Steven	
HUGLO	Thierry	
JAUREGUI	Jeremy	
JENOT	Arnaud	
JOLLY	Jérôme	
JURASIK	Fabrice	
KEBIR	Salem	
KHADER	Sofiane	
KOMA	Dimitri	
LABALETTE	Cedric	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
LABORDE	Fabien	
LADRIER	Remy	
LALSINGUE	Thierry	
LANGLIN	Emmanuel	
LANOY	Christopher	
LEBLOND	Christophe	
LECLERCQ	Daniel	
LECLERCQ	Frédéric	
LEFEBVRE	Hubert	
LEFEBVRE	Guillaume	
LEGROS	Vincent	
LEGROUX	Anthony	
LELONG	Kévin	
LEMAIRE	Simon	
LEMOINE	Thomas	
LEMOING	Fabienne	née DELEVALLÉE
LEPRETRE	Thomas	
LEPRETRE	Simon	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
LIENARD	Sebastien	
LIEVRE	Julien	
LOOTEN	Maxime	
MADDALENO	Romuald	
MALABOEUF	Damien	
MARTINI-LALLEMANT	Lino	
MASCART	Xavier	
MATTON	Cédric	
MEKNASSI	Samir	né MEKNASSI BOUKHARI
MEURICE	Amandine	
MIOT	Benjamin	
MISSIAEN	Silvère	
MONFROY	Colin	
MONTAGNE	Geoffray	
MOREL	Nicolas	
NORMAND	Grégory	
OUHMIMID	El Mehdi	
PECQUEUR	Philippe	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
PETIT	Isabelle	
PIKULA	Hervé	
PLANCKE	Stéphane	
PONCHEL	Bastien	
POTEZ	Marie Pierre	
POULAIN	Stephane	
PRUM	Johann	
QUEVAL	Laurent	
RAMEZ	Jeremie	
RENAULT	Fabrice	
ROGEZ	Nicolas	
RUBRECHT	Sylvère	
RUYTOOR	Emmanuelle	née HOCHART
SCHRODER	Kevin	
SEGARD	Jeremy	
SFERDJELI	Stéphane	
SOILIH	Nabilo	
SUEUR	Loïc	

LISTE DES ADMIS
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-285900023-20231121-G2023_120-AR



DATE D'EFFET AU 10/11/2023

Cette liste comprend les lauréats de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023.

Nom usuel	Prénom	Nom patronymique
TAVERNIER	Nicolas	
THERY	Romain	
THEVENIN	Antonine	
TREIBER	Aurelie	
TURNBULL	James	
VANBENEDEN	Thomas	
VANHOVE	Sebastien	
VANKOVENBERGHE	Stephane	
VERMEERSCH	Cyril	
VIANE	Michael	
WARIN	Laurent	
ZAANANE	Abdelkader	
ZENANI	Mohammed	

Nombre de candidats inscrits sur la liste des admis : 157

*Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique
territoriale du Nord,*

Éric DURAND

Maire de MOUVAUX